

Pour l'année scolaire 2011-2012, la proportion annuelle d'élèves absents de façon non justifiée quatre demi-journées ou plus dans le mois est de 2,1 % dans les collèges, de 5 % dans les lycées d'enseignement général et technologique (LEGT) et de 12,5 % dans les lycées professionnels (LP). Il y a peu de différences par rapport à l'année précédente.

Cette proportion moyenne d'élèves absents varie fortement d'un établissement à l'autre : en janvier 2012, l'absentéisme touche moins de 1,6 % des élèves dans la moitié des établissements, alors que, dans un établissement sur dix, il dépasse 15 %.

Le temps d'enseignement perdu à cause de l'absence des élèves, quel que soit le motif, varie entre septembre 2011 et avril 2012 de 3,3 % à 6,5 %, atteignant un maximum de 8,5 % au mois de février. Lorsque les absences non justifiées sont seules prises en compte, ce temps d'enseignement perdu passe de 0,7 % à 1,8 %, maximum atteint en février et avril 2012.

L'absentéisme lourd reste limité : sur l'ensemble des établissements, il n'atteint 1 % qu'en janvier et en mars 2012 et s'établit, en moyenne, autour de 0,7 %.

L'absentéisme des élèves dans le second degré public en 2011-2012

Entre septembre 2011 et avril 2012, 2,1 % des collégiens, en moyenne, ont été absents de façon non justifiée quatre demi-journées ou plus par mois et peuvent être considérés comme « absents » (voir encadré « La notion d'absentéisme »). Cette proportion varie sensiblement d'un mois sur l'autre : elle évolue entre 1,1 % et 2,8 %, entre septembre 2011 et avril 2012. Dans les lycées d'enseignement général et technologique (LEGT), le taux d'absentéisme moyen est de 5 %. Il varie de 2,7 % à 7,4 %, point culminant en mars 2012. Dans les lycées professionnels (LP), ce taux moyen est de 12,5 % et passe de 9,2 % à 14,3 % entre septembre 2011 et avril 2012, atteignant un maximum de 15 % en janvier 2012 (tableau 1).

Moins de 1,8 % d'élèves absents dans la moitié des établissements, toute l'année

La proportion d'élèves absents est distribuée de manière extrêmement inégale entre les établissements. Entre septembre 2011 et avril 2012, dans la moitié des établissements les moins touchés par le phénomène, le taux d'absentéisme est toujours inférieur à 1,8 %. À l'opposé, dans le dixième des établissements les plus concernés, il dépasse 13 %, à partir de janvier (tableau 2).

Le mois de janvier est souvent retenu comme mois de référence pour mesurer l'absentéisme. En effet, il est peu touché par les vacances scolaires, et le nombre de jours où les établissements accueillent des élèves varie peu d'une année sur l'autre, soit quatre semaines entières.

TABLEAU 1 – Proportion d'élèves absents par type d'établissement en 2011-2012 (en %)

	Collège	LEGT	LP	Ensemble
Septembre	1,1	2,7	9,2	2,4
Octobre	1,2	3,6	10,4	2,8
Novembre	1,8	4,7	12,0	3,7
Décembre	1,5	4,0	9,7	3,1
Janvier	2,7	5,7	15,0	4,8
Février	2,7	6,0	14,4	4,9
Mars	2,7	7,4	14,9	5,4
Avril	2,8	5,8	14,3	4,9

Champ : établissements publics du second degré, France métropolitaine.

Source : MEN-MESR DEPP, enquête auprès des établissements sur l'absentéisme des élèves

C'est pourquoi les résultats le concernant méritent d'être détaillés.

En janvier 2012, la moitié des établissements ont moins de 1,6 % d'élèves absents, alors que dans 10 % des établissements, cette proportion atteint au moins 15 %. La moyenne est de 4,8 %. Elle est nettement supérieure à la médiane, ce qui indique une forte concentration du phénomène. De plus, un quart des établissements comptent moins de 0,3 % d'élèves absents.

Un absentéisme toujours plus élevé dans les lycées professionnels...

Le taux d'absentéisme est sensiblement différent selon le type d'établissement. Il est le plus élevé dans les lycées professionnels. En janvier 2012, les LP ont, en moyenne, 15 % d'élèves absents non justifiés quatre demi-journées ou plus, contre 5,7 % dans les LEGT et 2,7 % dans les collèges. Ce mois-là, si la moitié des collèges comptent moins de 0,9 % d'élèves absents et la moitié des LEGT moins de 3,1 %, cette proportion atteint 9,9 % pour la moitié des lycées professionnels. De même, dans les 10 % d'établissements les plus touchés par l'absentéisme, on dénombre en LP plus de 34,3 % d'élèves absents en janvier 2012, contre 18,4 % en LEGT et 7 % en collège. Cette différence de comportement selon le type d'établissement est observée depuis le début de l'enquête. En 2011-2012, les collèges connaissent deux fois moins d'absentéisme que les lycées d'enseignement général et technologique et six fois moins que les lycées professionnels. Une orientation plus ou moins désirée, mais aussi un temps de transport plus élevé, conduisent à un absentéisme plus accentué en lycée professionnel¹.

... mais en baisse par rapport à 2010

Si l'on compare l'absentéisme entre 2009-2010, 2010-2011 et 2011-2012, la différence la plus remarquable concerne les lycées (LEGT et LP) avec la forte augmentation en octobre 2010 due aux

1. Rapport MACHARD, « Les manquements à l'obligation scolaire », janvier 2003, pp. 17-31.

TABLEAU 2 – Distribution de la proportion des élèves absents en 2011-2012 (en %)

	Médiane	Dernier quartile	Dernier décile
Septembre	0,6	2,2	6,0
Octobre	0,7	2,7	7,5
Novembre	1,3	4,4	8,8
Décembre	1,0	3,5	8,4
Janvier	1,6	5,7	15,0
Février	1,7	5,2	13,8
Mars	1,7	5,7	14,1
Avril	1,8	5,1	13,2

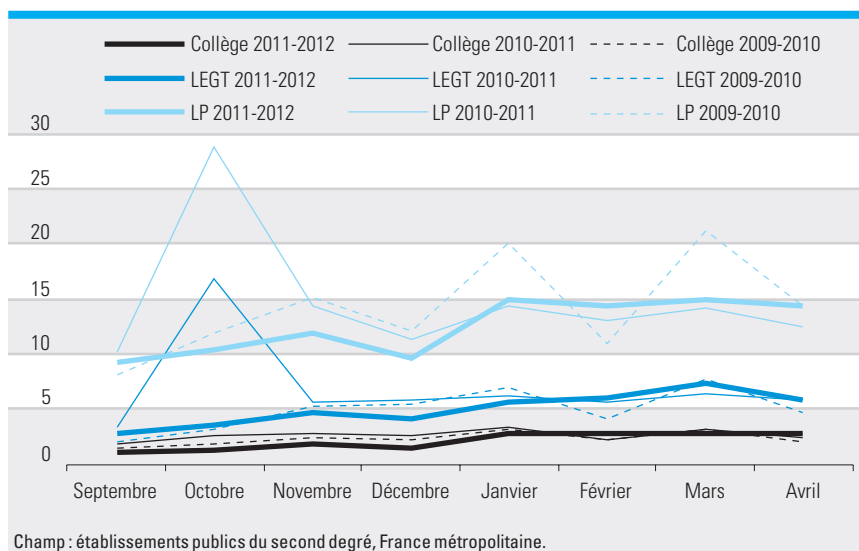
Lecture : la médiane est le seuil qui partage le nombre des établissements par la moitié ; 75 % des établissements ont une proportion d'élèves absents inférieure ou égale à celle du dernier quartile (2,2 % en septembre 2011) et pour 90 % des établissements cette proportion est inférieure ou égale à celle du dernier décile (6 % en septembre 2011).
Champ : établissements publics du second degré, France métropolitaine.

Source : MEN-MESR DEPP, enquête auprès des établissements sur l'absentéisme des élèves

mouvements sociaux, suivie d'un retour à la normale en 2011. Sinon, le taux d'absentéisme varie peu, excepté pour les LP qui enregistrent par rapport à janvier et mars 2010, une baisse de plus de cinq points dès 2011, confirmée en 2012 (graphique 1). Si l'on considère uniquement le mois de janvier comme référence, l'absentéisme a

amorcé une légère baisse ces quatre dernières années, essentiellement imputable à celle des LP. Ainsi, la proportion d'élèves absents pour l'ensemble des établissements est de 6,6 % en janvier 2009, puis de 6,0 % en janvier 2010, de 5,2 % en janvier 2011 et elle est de 4,8 % en janvier 2012 (graphique 2).

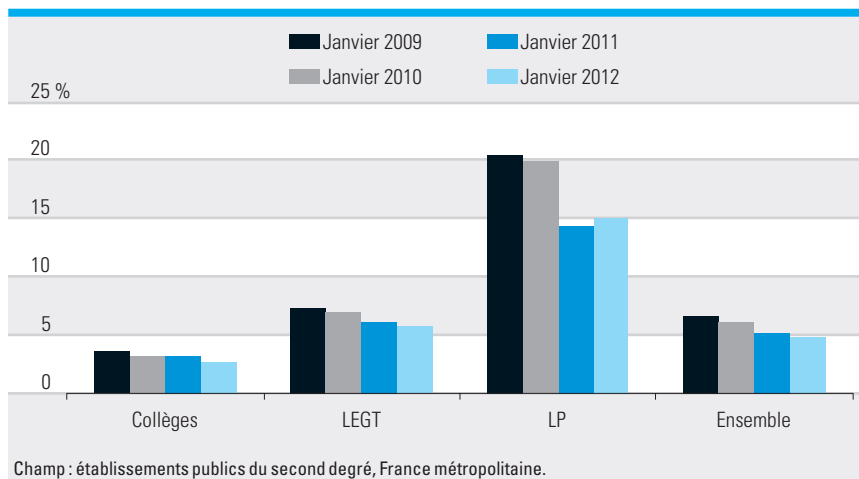
GRAPHIQUE 1 – Comparaison mensuelle entre 2009-2010, 2010-2011 et 2011-2012 de la proportion d'élèves absents par type d'établissement (en %)



Champ : établissements publics du second degré, France métropolitaine.

Source : MEN-MESR DEPP, enquête auprès des établissements sur l'absentéisme des élèves

GRAPHIQUE 2 – Comparaison de la proportion d'élèves absents en janvier 2009, 2010, 2011 et 2012, par type d'établissement (en %)



Champ : établissements publics du second degré, France métropolitaine.

Source : MEN-MESR DEPP, enquête auprès des établissements sur l'absentéisme des élèves

Les élèves perdent en moyenne 6 % de leur temps d'enseignement du fait de leurs absences, quel qu'en soit le motif

En raison de leurs absences, tous motifs confondus, qu'elles soient justifiées ou non, les élèves perdent en moyenne sur l'année 6 % du temps d'enseignement. En 2011-2012, pour l'ensemble des établissements, la proportion d'heures perdues pour absence varie de 3,3 % à 8,5 % (tableau 3). Comme pour le taux d'absentéisme, ce pourcentage moyen cache une réalité différente selon le type d'établissement. Sur l'ensemble de l'année, les collèges perdent 5,3 % de leur temps d'enseignement, alors que les LEGT en perdent 5,9 %, et que les LP, les plus touchés, perdent en moyenne 9,4 % d'heures d'enseignement.

Lorsque seules les absences non justifiées sont prises en compte, la proportion d'heures d'enseignement perdu est de 1,3 % en moyenne, tous types d'établissement confondus et sur l'ensemble de l'année.

Le temps d'enseignement perdu est étroitement lié au taux d'absentéisme ainsi qu'au calendrier des vacances : en effet, un élève court plus de risques d'atteindre les quatre demi-journées d'absences les mois où le nombre de jours de cours est élevé. Ainsi, en mars 2012, où le taux d'absentéisme est le plus élevé pour l'ensemble des établissements (5,4 %), la proportion d'heures d'enseignement perdu pour la totalité des absences n'est que de 5,7 % et la proportion d'heures d'enseignement perdu pour absences non justifiées de 1,5 %. À l'inverse, malgré une proportion plus élevée d'heures d'enseignement perdu (8,5 % et 1,8 %), février, qui comprend beaucoup de vacances scolaires, compte un taux d'absentéisme plus bas (4,9 %) (tableau 4).

L'absentéisme lourd touche moins de 1 % des élèves

Un seuil de dix demi-journées par mois d'absences non justifiées permet de mesurer l'absentéisme « lourd ». La

TABLEAU 3 – Proportion d'heures d'enseignement perdu pour absences tous motifs par type d'établissement en 2011-2012 (en %)

	Collège	LEGT	LP	Ensemble
Septembre	2,9	3,1	5,8	3,3
Octobre	3,9	5,2	7,9	4,6
Novembre	4,2	5,0	7,2	4,7
Décembre	8,0	6,2	13,9	8,4
Janvier	5,4	6,1	8,8	6,0
Février	7,8	8,2	12,5	8,5
Mars	5,0	6,3	8,7	5,7
Avril	5,6	7,2	10,5	6,5

Champ : établissements publics du second degré, France métropolitaine.

Source : MEN-MESR DEPP, enquête auprès des établissements sur l'absentéisme des élèves

TABLEAU 4 – Proportion d'heures d'enseignement perdu pour absences non justifiées par type d'établissement en 2011-2012 (en %)

	Collège	LEGT	LP	Ensemble
Septembre	0,6	0,7	1,6	0,7
Octobre	0,7	1,3	2,5	1,1
Novembre	0,7	1,1	2,2	1,0
Décembre	1,1	1,7	3,2	1,5
Janvier	0,9	1,4	2,8	1,2
Février	1,4	2,1	3,9	1,8
Mars	1,1	1,8	3,3	1,5
Avril	1,3	2,2	4,1	1,8

Champ : établissements publics du second degré, France métropolitaine.

Source : MEN-MESR DEPP, enquête auprès des établissements sur l'absentéisme des élèves

TABLEAU 5 – Absentéisme lourd : proportion d'élèves absents de façon non justifiée plus de dix demi-journées, par type d'établissement en 2011-2012 (en %)

	Collège	LEGT	LP	Ensemble
Septembre	0,3	0,3	1,4	0,4
Octobre	0,3	0,5	2,0	0,5
Novembre	0,4	0,7	2,5	0,7
Décembre	0,3	0,5	1,6	0,5
Janvier	0,5	1,0	3,6	1,0
Février	0,4	0,7	3,0	0,8
Mars	0,5	1,3	3,5	1,1
Avril	0,4	0,9	2,6	0,8

Champ : établissements publics du second degré, France métropolitaine.

Source : MEN-MESR DEPP, enquête auprès des établissements sur l'absentéisme des élèves

proportion d'élèves qui relèvent de cet absentéisme reste limitée : quelles que soient les années, elle s'établit, en moyenne, toujours autour de 1 % sur l'ensemble des établissements. En 2011-2012, tous types d'établissement confondus, elle n'atteint 1 % qu'en janvier et en mars 2012. Et, comme chaque année, les lycées professionnels sont les plus touchés par cet absentéisme. En 2011-2012, le taux d'absentéisme lourd dans les collèges ne dépasse jamais 0,5 % ; dans les LEGT, il reste autour de 0,7 % et dépasse 1 % seulement en mars 2012. Dans les lycées professionnels, il varie de 1,4 % à 3,6 %, maximum atteint en janvier 2012 (tableau 5).

Cet absentéisme lourd est, lui aussi, très inégalement réparti. En effet, tous types d'établissement confondus et quel que soit le mois, la moitié des établissements ont moins de 0,3 % d'élèves absents de façon non justifiée plus de dix demi-journées par mois, tandis que, dans un

établissement sur dix, le taux d'absentéisme lourd dépasse toujours 1 % et atteint même 2,9 % en mars 2012. En janvier 2012, un dixième des établissements ont au moins 2,7 % d'élèves absents plus de dix demi-journées de façon non justifiée. Par ailleurs, cinq mois sur huit, la moitié des LP ont un taux d'absentéisme lourd supérieur à 1 %.

Proportionnellement à leur taux d'absentéisme, ce sont les collèges qui signalent le plus les absentéistes

La Code de l'éducation prévoit que les chefs d'établissement signalent les élèves concernés aux services départementaux de l'éducation nationale (voir l'encadré « Gestion des absences et prévention de l'absentéisme »). Dans les faits, en raison de la complexité de la gestion de l'absentéisme au sein de l'établissement, tous les élèves

absentéistes ne sont pas systématiquement signalés aux services départementaux de l'éducation nationale.

Ainsi, l'exploitation de l'enquête auprès des établissements montre que la proportion moyenne par type d'établissement d'élèves signalés est effectivement toujours moins importante que celle d'élèves absents de façon non justifiée quatre demi-journées ou plus par mois, sur l'ensemble de l'année scolaire.

Le taux d'élèves signalés aux services départementaux de l'éducation nationale varie peu dans les collèges et dans les LEGT, oscillant entre 0,1 % et 0,3 %. Dans les LP, ce taux varie de 0,4 % à 1,4 %, maximum atteint en janvier 2012 (*tableau 6*).

Les collèges sont les établissements où l'écart entre le signalement et le taux d'absentéisme est le plus faible. En 2011-2012, la proportion d'élèves absentéistes est treize fois plus importante que celle d'élèves signalés dans les collèges, seize fois plus dans les LP et vingt-six fois plus dans les LEGT.

La différence de proportion d'élèves signalés entre collèges et lycées s'explique vraisemblablement par l'âge des élèves qui les fréquentent. En effet, on peut formuler l'hypothèse que plus les élèves relèvent de l'obligation scolaire, plus l'établissement se sent dans l'obligation de souscrire à une politique de signalement renforcée.

Dans l'enseignement privé comme dans l'élémentaire, pratiquement aucun élève n'est signalé aux services départementaux de l'éducation nationale

Pour compléter ces données recueillies auprès d'un échantillon d'établissements, une collecte complémentaire d'informations est réalisée annuellement auprès de toutes les directions académiques des services de l'éducation nationale (DA-SEN) de France métropolitaine sur les premier et second degrés publics et privés (*voir l'encadré « Présentation des enquêtes »*). Dans l'enseignement élémentaire, le pourcentage d'élèves signalés aux directions académiques pour absentéisme est très faible : il varie de 0,02 % à 0,04 % (juin 2012)

TABLEAU 6 – Proportion d'élèves signalés aux services départementaux de l'éducation nationale – source établissement – en 2011-2012 (en %)

	Collège	LEGT	LP	Ensemble
Septembre	0,1	0,1	0,4	0,1
Octobre	0,1	0,1	0,6	0,2
Novembre	0,2	0,1	0,8	0,2
Décembre	0,1	0,2	0,7	0,2
Janvier	0,2	0,3	1,4	0,4
Février	0,1	0,1	0,7	0,2
Mars	0,2	0,2	0,7	0,2
Avril	0,2	0,3	0,7	0,3

Champ : établissements publics du second degré, France métropolitaine.

Source : MEN-MESR DEPP, enquête auprès des établissements sur l'absentéisme des élèves

TABLEAU 7 – Pourcentage d'élèves signalés aux services départementaux de l'éducation nationale – source DA-SEN – en 2011-2012 (en %)

	Collège	Lycée	Ensemble
Septembre	0,17	0,19	0,16
Octobre	0,24	0,28	0,24
Novembre	0,30	0,40	0,34
Décembre	0,27	0,45	0,33
Janvier	0,35	0,55	0,42
Février	0,34	0,42	0,36
Mars	0,33	0,40	0,35
Avril	0,30	0,31	0,29
Mai	0,32	0,29	0,27
Juin	0,29	0,22	0,20
Moyenne 2011	0,29	0,36	0,30

Champ : établissements publics.

Source : MEN-MESR DEPP, enquête auprès des services départementaux de l'éducation nationale sur les élèves signalés pour absentéisme

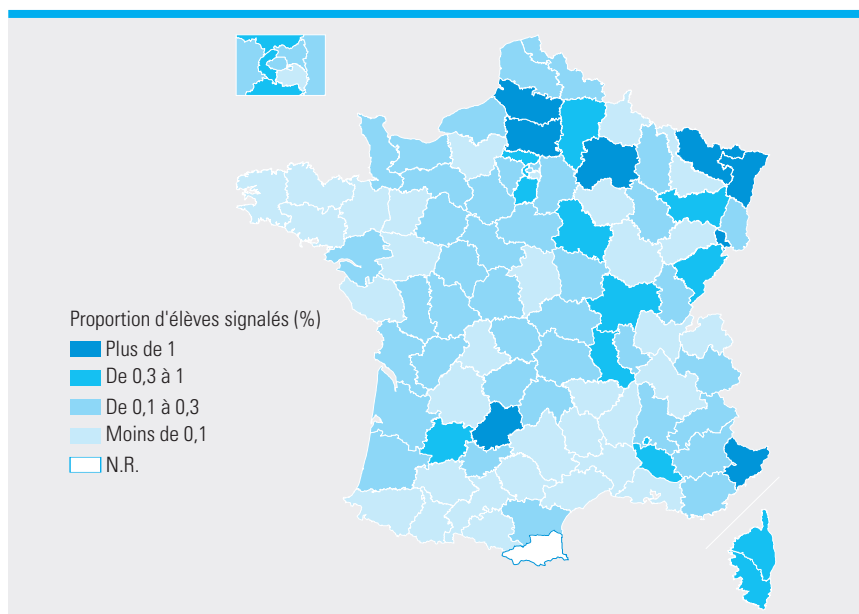
dans le secteur public ; dans le privé, il atteint 0,01 % uniquement en octobre 2011 et juin 2012.

Dans l'enseignement secondaire privé, le pourcentage d'élèves signalés en 2011-2012 oscille entre 0,01 % et 0,02 %, et atteint 0,03 % seulement en janvier 2012. Dans l'enseignement secondaire public, la part d'élèves signalés est dix fois plus importante. Dans les collèges, elle oscille, selon les mois, entre 0,2 % et 0,3 % ; et

dans les lycées (LEGT et LP), elle varie entre 0,2 % et 0,6 % (*tableau 7*). Ces taux sont équivalents à ceux présentés plus haut à partir des déclarations des chefs d'établissement.

Pour 2011-2012, le taux moyen d'élèves de l'enseignement secondaire public signalés aux services départementaux de l'éducation nationale sur l'ensemble des départements de France métropolitaine, d'après l'enquête exhaustive menée auprès des

Proportion d'élèves signalés auprès des directions académiques (%)



Source : MEN-MESR DEPP, enquête auprès des services départementaux de l'éducation nationale sur les élèves signalés pour absentéisme

DA-SEN, est de 0,3 %, alors qu'il est de 0,2 % d'après l'enquête menée auprès d'un échantillon national d'établissements.

Par ailleurs, toujours dans le second degré public pour l'année 2011-2012, le taux de signalement par département dépasse rarement 1 %. Seule la Marne (3,5 %) déclare un taux moyen d'élèves signalés qui dépasse 1,5 %. Sept départements comptent en moyenne de 1 % à 1,5 % d'élèves signalés (Lot, Oise, Territoire de Belfort, Bas-Rhin, Moselle, Alpes-Maritimes et Somme). Ce taux dépasse 0,30 % tout en restant inférieur à 1 % pour treize départements (Hauts-de-Seine, Yonne, Corse-du-Sud, Essonne, Saône-et-Loire, Lot-et-Garonne, Val-d'Oise, Haute-Corse, Vosges, Aisne, Vaucluse, Doubs et Loire) (*carte*). Pour l'ensemble des autres départements, il varie de 0,01 % à 0,30 % (taux moyen sur l'ensemble des départements de France métropolitaine). Ces taux peuvent indiquer l'ampleur variable du phénomène de l'absentéisme selon le département, mais aussi traduire des pratiques de signalements différentes. Ces valeurs sont très proches de celles observées en 2010-2011.

L'enquête menée auprès des directions académiques permet aussi de mesurer la récurrence, par le repérage des élèves ayant déjà été signalés au cours de l'année, dans le total d'élèves signalés un mois donné. Entre octobre 2011 et juin 2012, les élèves « récidivistes », c'est-à-dire les élèves signalés pour la deuxième fois de l'année, représentent, en moyenne, 45 % des collégiens signalés et 39 % des lycéens signalés. Selon le mois, la proportion de récidivistes parmi les élèves signalés varie de 33 % à 53 % dans les collèges, maximum atteint en mars 2012. Dans les lycées, elle passe de 28 % à 50 % en février, mars et avril 2012, puis décroît jusqu'à 29 % en juin 2012.

En tenant compte de la proportion d'élèves signalés (environ 0,3 %), les récidivistes un mois donné représentent toujours moins de 0,2 % de l'ensemble des élèves.

Sophie Cristofoli, DEPP B3

pour en savoir plus

www.education.gouv.fr/statistiques
depp.documentation@education.gouv.fr

La notion d'absentéisme

Pour mesurer l'absentéisme des élèves, le seuil de quatre demi-journées d'absence non justifiées par mois a été retenu, car il correspond, pour les élèves soumis à l'obligation scolaire, au seuil fixé par le Code de l'éducation qui fait référence aux « manquements à l'obligation scolaire » atteignant une durée de quatre demi-journées ou plus dans le mois, devant être « justifiés ».

Jusqu'à la rentrée 2008, c'est la notion d'absence non régularisée qui avait été retenue pour définir l'absentéisme, une absence pouvant être considérée comme régularisée à partir du moment où elle a été expliquée et excusée par les parents.

Depuis septembre 2008, c'est la notion d'absence non justifiée qui définit l'absentéisme.

Une absence non justifiée est une absence sans motif ou pour laquelle le motif fourni est considéré comme non légitime.

Ce changement de définition du calcul de l'absentéisme entraîne une rupture de série à partir de la rentrée 2008. La comparabilité avec les données antérieures n'est pas assurée.

Définitions autour de l'absentéisme

Les données suivantes sont établies pour chaque établissement :

- le taux d'absentéisme correspond au rapport, un mois donné, du nombre d'élèves absents de façon non justifiée quatre demi-journées par mois ou plus sur l'effectif total ;
- le taux d'absentéisme lourd est mesuré par le rapport, un mois donné, du nombre d'élèves absents de façon non justifiée plus de dix demi-journées sur l'effectif total ;
- le temps d'enseignement perdu est calculé, pour un mois donné, par le nombre total des heures d'absences – justifiées ou non – rapporté au nombre total d'heures d'enseignement de l'établissement. Cet indicateur estime l'incidence globale de l'absence des élèves sur l'enseignement qui leur était dû.

La proportion d'élèves signalés aux services départementaux de l'éducation nationale pour absentéisme ne correspond pas à celle d'élèves absentéistes. En effet, un établissement ne signale pas systématiquement aux services départementaux de l'éducation nationale tous les élèves absentéistes.

Gestion des absences et prévention de l'absentéisme

L'établissement est le premier lieu de prévention, de diagnostic et de traitement des absences des élèves. Dans les collèges et les lycées publics, les conseillers principaux d'éducation (CPE) gèrent les absences sous l'autorité du chef d'établissement. Ils prennent note des absences et ont vocation à établir une relation avec les familles, à faire le point régulièrement en échangeant les informations nécessaires pour régulariser les absences, les enregistrer et suivre les élèves concernés.

La loi n° 2010-1127 du 28 septembre 2010 visant à lutter contre l'absentéisme scolaire modifiait l'article L. 131-8 du Code de l'éducation qui fixe les obligations d'assiduité auxquelles les enfants scolarisés sont astreints. Cette loi a été abrogée le 31 janvier 2013.

En cas d'absentéisme de l'élève, le chef d'établissement saisit le directeur académique des services de l'éducation nationale (DA-SEN) afin qu'il adresse un avertissement aux personnes responsables de l'enfant.

De plus, le procureur de la République peut être saisi de faits susceptibles de constituer une infraction pénale.

Présentation des enquêtes

La direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance conduit deux enquêtes sur l'absentéisme des élèves : une auprès d'un échantillon d'un millier d'établissements publics du second degré de France métropolitaine et une autre auprès des directions académiques (DA-SEN) sur les premier et second degrés.

Ces enquêtes recueillent des informations mensuelles. Pour l'enquête auprès des établissements, les résultats s'appuient sur l'exploitation des données de septembre à avril, pour lesquelles le taux de réponse varie entre 62 % et 55 %. Ce taux étant inférieur à 30 % en mai et en juin, les données ne peuvent pas être considérées comme fiables.

La seconde enquête, exhaustive auprès des DA-SEN, concerne les dix mois de l'année scolaire et présente un taux de réponse très satisfaisant, un seul département étant non-répondant.

